

**DEMANDE SUBVENTION ACHAT D'EQUIPEMENT
OU DE MATERIEL D'INVESTISSEMENT**

ANNEE : 20_____

Association : siège social

Nom de l'association	
Objet de votre l'association	
Président (nom et prénom)	
Adresse Siège sociale	
Personne de contact (nom et prénom)	
Adresse pour envoi de courrier	
Code postal	
Téléphone	
Commune	
Fax	
Mail	

Présentation de votre association

Renseignement administratif et juridique

Date de la déclaration en préfecture	
Numéro d'immatriculation	
Date de publication au journal officiel	

Membre du bureau

Membres du Bureau (nom et prénom)	Fonction	MAIL

Code/agrément

Code SIRET (obligatoire que votre association soit employeur ou non) *	
Agrément DRDJS (club sportif)	
Numéro d'affiliation à la fédération	

* CCS : Communauté de Communes du Sauveterrois

Demande pour le cofinancement d'achat de matériel

Type de matériel : _____

Type d'Utilisation : _____

Budget Prévisionnel (joindre les devis)

DEPENSES		RECETTES	
Matériel		Autofinancement	
-		Sponsors	
-		Subventions :	
-		CNDS	
-		Conseil Régional	
-		Conseil général	
-		CCS (cdc du Sauveterrois)	
-		Autres (à préciser) :	
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
excédent		déficit	

Documents obligatoire

Joindre obligatoirement un exemplaire des documents ayant fait l'objet d'une modification

Cocher les cases prévues	Modifié	Non modifié
Statuts		
Récépissé de déclaration à la préfecture		
Liste membres du bureau et/ou conseil d'administration		

	Cadre réservé à l'administration
Devis ou factures	

Fait le _____ à _____

Signature et cachet

Conditions d'attribution de subvention aux associations

Voir les critères de subventionnement dans le règlement, visible sur le site :

www.sauveterrois.fr, rubrique vie associative

Aides/renseignements, recherches de subventions

Pour toute question, recherche ou renseignement, contacter Marie DUPRAT à la Communauté de Communes au 05.56.71.81.76. ou par mail c.ordronneau@sauveterrois.fr

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

* CCS : Communauté de Communes du Sauveterrois